

## RÉSUMÉ DE PREUVES PERTINENTES

# Données probantes sur les mesures de santé publique essentielles pour un contrôle rapide des variants préoccupants

16 février 2021

### Principaux messages

- Selon certains indicateurs, les variants préoccupants (VOC) du coronavirus du syndrome respiratoire aigu sévère 2 (SRAS-CoV-2) connaissent une hausse en Ontario, qui s'est poursuivie après l'instauration du confinement provincial et des mesures connexes. Il existe également des preuves de la transmission communautaire des variants préoccupants; l'Ontario fait maintenant face à une sous-pandémie de variants ayant une plus forte transmissibilité.
- Les mesures de santé publique visant à diminuer les taux de croissance exponentiels de la maladie à coronavirus 2019 (COVID-19), y compris celle des variants préoccupants, s'avèrent efficaces dans des pays comme l'Angleterre et le Danemark, qui ont récemment imposé des confinements stricts à l'échelle nationale. Des taux similaires de contrôle de l'infection sont aussi observés en Irlande, où seules les mesures les plus restrictives sont parvenues à limiter la transmission de la COVID-19.
- Si l'on se fie aux données probantes et à l'expérience du confinement de certains pays européens, il faut intensifier les mesures de santé publique actuellement en place (p. ex., prolonger la durée des confinements, appliquer des mesures plus strictes) afin de réduire au minimum la propagation des variants préoccupants dans les communautés ontariennes.
- Les mesures de confinement « coupe-circuit », à savoir limitées dans le temps, ne sont pas efficaces pour contrôler la propagation de la COVID-19 dans les pays et territoires ayant une prévalence élevée de l'infection et ne devraient pas être appliquées dans ce contexte. Il n'existe aucune preuve de leur utilité par rapport aux souches très contagieuses, et l'on prévoit qu'elles seront considérablement moins efficaces devant la propagation potentiellement rapide des variants préoccupants.
- Pour maintenir le taux de reproduction à un seuil nettement inférieur à 1, il faut appliquer dès la mi-février les mesures jugées efficaces pour contrôler la transmission du variant B.1.1.7, identifié pour la première fois au Royaume-Uni. Retarder l'application de ces mesures

entraînera une résurgence du variant B.1.1.7, ainsi que des répercussions sur la morbidité et la mortalité de la population et sur le système de santé.

## Contexte

Le raccourcissement possible de la durée du confinement préoccupe grandement les décideurs et le grand public en raison de ses conséquences pour les écoles, les lieux de travail, l'économie et d'autres aspects importants de la vie quotidienne. Les confinements relativement courts à durée déterminée (une mesure parfois qualifiée de « coupe-circuit » ou de « brise-vague ») ont été proposés en 2020 parmi les approches susceptibles de diminuer les taux de résurgence de la COVID-19. Les confinements « coupe-circuit » comme celui que le pays de Galles a mis en place pendant deux semaines en octobre 2020 ont cependant eu un impact faible et de courte durée sur la diminution des taux d'infection à la COVID-19. En revanche, si les confinements stricts de longue durée se révèlent les plus efficaces pour réduire les taux de COVID-19, ils ont des répercussions importantes à court terme sur l'activité économique.<sup>1-4</sup>

Selon les études de modélisation, les confinements de plus longue durée visant à éliminer totalement ou presque la transmission communautaire de la COVID-19 causent moins de dommages à l'économie et parviennent à diminuer de manière significative le nombre de décès, à long terme, comparativement aux multiples confinements de courte durée visant à atténuer la transmission de la COVID-19.<sup>4</sup>

Le présent document résume les données probantes synthétisées sur la durée des confinements, fournit des données contextuelles sur les variants préoccupants (VOC) en Ontario et fait un tour d'horizon des initiatives récentes de confinement qui ont réussi à contrôler la propagation des variants préoccupants dans certains pays européens.

## Méthodologie

Les analyses environnementales publiées par Santé publique Ontario (SPO) ont fourni les données synthétisées sur la durée des confinements et les mesures récentes qui sont parvenues à contrôler la propagation des variants préoccupants en Europe.

## Contexte ontarien et signaux épidémiologiques

Le nombre de cas liés aux variants préoccupants augmente rapidement en Ontario. Selon les leçons tirées dans d'autres pays, on s'attend à ce que la prévalence accrue des variants préoccupants annule la baisse du nombre de cas observée dans la province. L'Ontario connaît en ce moment une sous-pandémie de sous-types de virus ayant une plus grande transmissibilité. Plusieurs signaux indiquent actuellement que des variants préoccupants sont présents en Ontario et se propagent rapidement.

- Un grand nombre de bureaux de santé publique (12 sur 34, en date du 10 février 2021) ont identifié des cas liés aux variants préoccupants.<sup>5</sup> De nombreux cas n'ont aucun lien épidémiologique avec d'autres cas associés aux variants préoccupants; par conséquent, nous pouvons affirmer que les **variants préoccupants se propagent dans les communautés de l'Ontario**. Cette situation s'applique aussi aux bureaux de santé du Nord de l'Ontario et pourrait

avoir des conséquences sur les ressources dont disposent les services de santé des communautés rurales et éloignées du Nord de la province.

- Même si le séquençage du génome entier est un long processus, les résultats du dépistage en temps réel signalent la prévalence de variants. **La proportion de cas où l'on détecte la présence de la mutation N501Y est en hausse, si bien que la domination de certains variants (p. ex., la lignée B.1.1.7) semble un scénario probable en Ontario.**
- Les données sur le dépistage des mutations comprennent les éléments suivants :
  - Dépistage de la mutation N501Y en cours dans certains laboratoires, y compris ceux de SPO. **Durant la première semaine de dépistage (du 3 au 9 février 2021), 6,7 % de tous les échantillons positifs au SRAS-CoV-2 présentaient la mutation N501Y** (SPO, données non publiées). Il s'agit d'une mutation très prédictive de la présence de variants préoccupants provenant des lignées B.1.1.7, B.1.351 (501Y.V2) et P.1.
    - Pour mettre la situation en contexte, signalons que les résultats préliminaires de l'étude sur la prévalence ponctuelle des variants préoccupants menée le 20 janvier 2021 a identifié la mutation N501Y dans 5,5 % des échantillons (1,2 % dans les échantillons non associés à une éclosion). Comme le premier cas déclaré de variant préoccupant en Ontario remonte à la fin de novembre 2020, **ces résultats indiquent une augmentation de la prévalence des échantillons présentant de cette mutation.**<sup>6</sup>
    - Les résultats indiquant une négativation de la détection du gène S (acronyme anglais SGTF utilisé) des laboratoires Dynacare (c.-à-d., dans le Grand Toronto, résultats en grande partie obtenus des régions de Markham, Brampton, Maple et Etobicoke) font ressortir une tendance constante à la hausse depuis la fin de décembre. **Selon une analyse récente, la proportion d'échantillons montrant la SGTF dans ces régions serait d'environ 15 % à l'heure actuelle.**<sup>7</sup>
    - **Les données montrent sans équivoque que la prévalence du variant B.1.1.7 augmente rapidement. On estime que le B.1.1.7 deviendra le variant dominant en Ontario d'ici la fin de février.**
  - **Pour maintenir le taux de reproduction à un seuil nettement inférieur à 1, il faut appliquer dès la mi-février les mesures jugées efficaces pour contrôler la transmission du variant B.1.1.7. Retarder l'application de ces mesures entraînera une résurgence de cas associés au variant B.1.1.7.**

# Données probantes sur les confinements et expériences d'autres pays et territoires

Trois analyses environnementales publiées par SPO ont synthétisé les meilleures données probantes actuellement disponibles sur les confinements durant la première et la deuxième vagues, et depuis l'émergence des variants préoccupants. Les constatations de chacune de ces analyses sont résumées ci-après.

**Première vague :** Résumé des constatations de l'analyse environnementale intitulée *Les mesures de « confinement » prises par la santé publique durant la pandémie de COVID-19* :

- Les mesures de confinement visant à contrôler la **première vague** ont réussi à diminuer le taux de reproduction du virus et le nombre d'hospitalisations et de décès associés à la COVID-19 lorsqu'elles ont été mises en place rapidement et qu'elles limitaient de façon stricte la mobilité de la population.<sup>8</sup> Les effets des mesures de confinement sont observables deux à trois semaines environ après l'entrée en vigueur de ces dernières.<sup>8</sup>
- Des pays et territoires étudiés, seul l'État de Victoria, en Australie, est parvenu à limiter à zéro les cas déclarés de SRAS-CoV-2 après un confinement strict de tout le territoire (comprenant la fermeture des écoles) qui a duré 6 semaines, suivi de la levée de certaines mesures dans le Grand Melbourne et d'assouplissements plus marqués dans les régions ayant de faibles taux de SRAS-CoV-2.<sup>8</sup>
- Les autres territoires examinés ayant mis en place des confinements plus courts et assoupli plus rapidement les restrictions ont depuis connu d'autres vagues de transmission du SRAS-CoV-2.<sup>1</sup>

**Deuxième vague :** Résumé des constatations de l'analyse environnementale intitulée *Deuxième vague de la COVID-19 - mesures de confinement et retombées : un aperçu* :<sup>9</sup>

- De nombreux pays ayant connu une **deuxième vague** (résurgence de la COVID-19) ont mis en place des mesures de confinement similaires à celles de la première vague; les répercussions du confinement étaient observables de deux à trois semaines après l'instauration des mesures de confinement.
- Selon l'analyse de la situation dans neuf territoires, les mesures de confinement les plus courantes étaient les suivantes : limitation de la mobilité de la population et des rencontres sociales et fermeture des bars et des restaurants, des commerces de détail, des lieux de divertissement et des installations de loisirs. Le port obligatoire d'un couvre-visage ou d'un masque faisait également partie des mesures courantes lors de la résurgence de la COVID-19.
- Tous les confinements nationaux (p. ex., Angleterre, Australie, France) ont été précédés de l'adoption de certaines mesures restrictives régionales. Les durées des mesures de confinement national et les approches utilisées pour assouplir les restrictions variaient d'un pays à l'autre.

**Émergence des variants préoccupants** : Résumé des constatations de l'analyse environnementale intitulée *Durée du confinement, réouverture et considérations sur les variants préoccupants du virus de la COVID-19* :<sup>1</sup>

- Les confinements de longue durée (p. ex., de 42 à 60 jours) semblent plus efficaces pour diminuer le nombre de cas de COVID-19 que les interventions de plus courte durée.
- Le taux de reproduction du virus et l'incidence de l'infection doivent demeurer faibles (avant la réouverture) pour assurer une reprise des activités réussie après un confinement. Voici quelques stratégies couramment utilisées pour réduire au minimum le risque de résurgence du virus à la reprise des activités : distanciation physique, test de dépistage, isolement des cas, recherche des contacts et isolement (quarantaine), soutien des personnes à risque et levée graduelle (et non immédiate) des mesures de confinement.
- Devant l'émergence de variants préoccupants (VOC) plus contagieux et possiblement plus souvent mortels dans tous les groupes d'âge (p. ex., lignée B.1.1.7, aussi appelée VOC 202012/01, 20I/501Y.V1), il faut envisager des seuils de décision plus rapides et stricts au moment d'assouplir ou de renforcer les mesures de santé publique qui auraient auparavant été appliquées aux souches non mutantes de la COVID-19. Pour ce faire, on recommande l'adoption d'une stratégie de prévention axée sur le maintien d'un faible taux d'infection.
- Trois pays (Angleterre, Irlande et Danemark) aux prises avec des variants préoccupants ont pris des mesures similaires de confinement national afin de contrôler la transmission et la propagation de la COVID-19 et des variants préoccupants (mesures résumées au Tableau 1). Le rapport récemment publié par SPO décrit en détail les répercussions de ces confinements sur le plan épidémiologique.<sup>1</sup>

SPO a également procédé à un examen de la réouverture des commerces de détail pendant les périodes de transmission communautaire élevée.<sup>10</sup> Peu de données probantes portaient sur l'impact des mesures particulières visant les commerces de détail. La plupart des données probantes disponibles proviennent d'études sur la mobilité de la population et de mesures de confinement prévoyant la fermeture des commerces de détail ou un décret ordonnant de rester à domicile. Ces études indiquent qu'une plus grande mobilité de la population (p. ex., se rendre dans des magasins de détail) est associée à un risque accru de transmission de la COVID-19.

## Aperçu des mesures de confinement mises en place dans le contexte des variants préoccupants

Le Tableau 1 ci-après résume les types de mesures prises par l'Angleterre, l'Irlande et le Danemark en réaction à l'émergence des variants préoccupants. Pour une description détaillée de ces mesures de confinement, consulter l'analyse environnementale récente de SPO intitulée *Durée du confinement, réouverture et considérations sur les variants préoccupants du virus de la COVID-19*.<sup>1</sup> Dans ces pays, il a été nécessaire de prolonger la fermeture des écoles et de restreindre la mobilité de la population. Dans

le cas de l'Ontario, il faudra envisager de manière rapide et résolue des mesures de santé publique plus strictes qui complètent celles de la déclaration de l'état d'urgence en janvier 2021.

## Considérations relatives à l'équité

Il est reconnu que les mesures communautaires rigoureuses et prolongées de santé publique, quoique efficaces pour contrôler la transmission de la COVID-19 et atténuer les graves répercussions sur les taux d'infection, la mortalité et le système de santé, entraînent des conséquences négatives importantes pour la santé publique. Par exemple, la fermeture prolongée des écoles a des effets néfastes significatifs sur les enfants et les familles.<sup>11</sup> De plus, des données probantes indiquent une hausse des méfaits causés par la consommation de substances, dont les opioïdes, depuis l'adoption des mesures de santé publique liées à la pandémie.<sup>12</sup> Pour contrer la transmission communautaire des variants préoccupants, l'Ontario doit non seulement prendre des mesures rigoureuses de santé publique, mais aussi adopter des stratégies afin d'atténuer les torts causés par ces mesures aux populations à risque élevé.<sup>13</sup> À titre d'exemple, dans le cadre la mise en œuvre d'approches visant à diminuer les risques de perturber encore davantage l'enseignement en présentiel, il faudrait peut-être envisager d'élargir la définition de ce qu'on entend par enfants et familles à risque qui pourraient bénéficier de soutien additionnel et de cours en présentiel, comme l'ont fait l'Angleterre et d'autres pays ayant appliqué des mesures pour freiner la propagation des variants préoccupants.<sup>1</sup>

**Tableau 1. Mesures de confinement national mises en place dans certains pays en réaction à l'émergence des variants préoccupants (VOC)<sup>1</sup>**

Type de mesure	Angleterre <sup>14-16</sup>	Irlande <sup>17*</sup>	Danemark <sup>18-22</sup>
Couvre-visage/masque obligatoire	O	O	O
Couvre-feu	N	N	N
Restrictions touchant la mobilité de la population	O	O	N
Fermeture des écoles (passage à l'enseignement en ligne)	O**	O	O**
Télétravail	O	O	O
Fermeture des commerces non essentiels	O	O	O
Fermeture des bars et restaurants (commandes à emporter seulement)	O	O	O
Limites applicables aux rassemblements (dans les endroits publics et privés)	O	O	O
Limites applicables aux rassemblements religieux	O	O	O

Type de mesure	Angleterre <sup>14-16</sup>	Irlande <sup>17*</sup>	Danemark <sup>18-22</sup>
Limites applicables au nombre de personnes présentes à un mariage, à des funérailles ou à une cérémonie civile	O	O	O
Fermeture des salles d'événement, de banquet ou de spectacle	O	O	O
Fermeture des installations de loisirs	O	O	O

*\*Correspond aux mesures nationales de niveau 5 de l'Irlande (le niveau le plus strict du cadre national irlandais), mises en place du 30 décembre 2020 au 5 mars 2021.*

*\*\* L'Angleterre et le Danemark sont passés à l'enseignement en ligne de tous les cours pendant leurs confinements (débuté le 5 janvier 2021), mais les enfants vulnérables ont été autorisés à continuer d'aller à l'école dans les deux pays. En Angleterre, les enfants ayant un parent ou un tuteur qui travaille dans un secteur essentiel (p. ex., soins de santé, sécurité publique) peuvent aussi suivre leurs cours en présentiel.*

## Conclusions et recommandations

- Selon les données probantes, les confinements relativement brefs à durée prédéterminée (p. ex., les confinements « coupe-circuit ») ne parviennent pas à maîtriser la résurgence des cas de COVID-19. Les confinements qui couvrent un plus vaste territoire et durent au moins quatre semaines ont l'impact le plus notable sur les taux d'infection à la COVID-19. Dans d'autres pays et territoires aux prises avec le variant B.1.1.7, les confinements prolongés se sont révélés les mesures les plus nécessaires et efficaces en présence de taux de transmission élevés.
- Les données actuelles signalent que la prévalence du variant B.1.1.7 en Ontario est en hausse, une situation observée pendant le confinement provincial. Cette augmentation du nombre de cas peut-être perçue comme un signal tardif d'une croissance exponentielle des taux d'infection qui aura une incidence sur la morbidité, la mortalité et le système de santé.
- Au moment de prendre des décisions sur la durée du confinement et les mesures adéquates dans le contexte des variants préoccupants en Ontario, il est utile de consulter les données probantes et les expériences de l'Europe. Celles-ci démontrent que les mesures actuelles de santé publique doivent être appliquées de manière rapide et intense (p. ex., confinements de plus longue durée, restrictions plus rigoureuses) afin de réduire au minimum la propagation dans les communautés ontariennes. On s'attend à ce que ce type de prévention soit extrêmement utile pour atténuer les effets négatifs de la situation sur un système de santé poussé à la limite.
- Outre le confinement provincial et le décret ordonnant de rester à domicile adoptés en janvier 2021, d'autres mesures seront nécessaires pour permettre à l'Ontario de freiner la propagation du variant B.1.1.7. Si l'on considère les mesures de confinement national qu'ont dû prendre d'autres pays afin de contrôler la propagation du variant B.1.1.7, les mesures devraient être appliquées à une échelle plus vaste que celle des circonscriptions sanitaires (p. ex., dans l'ensemble de la province).

## Références

1. Agence ontarienne de protection et de promotion de la santé (Santé publique Ontario). Durée du confinement, réouverture et considérations sur les variants préoccupants du virus de la COVID-19 [En ligne]. Toronto, ON: Imprimeur de la Reine pour l'Ontario; 2021 [cité le 16 févr. 2021]. Disponible à : <https://www.publichealthontario.ca/-/media/documents/ncov/phm/2021/02/covid-19-environmental-scan-lockdowns-reopening-considerations-voc.pdf?la=fr>
2. Vogel L. Should Canada aim for #CovidZero? CMAJ News [En ligne], 2020 Nov 27 [cité le 28 janv. 2021 Jan 28]. Disponible à : <https://cmajnews.com/2020/11/27/covidzero-1095909/>
3. Global Canada. Le Canada devrait-il viser zéro? Meilleures pratiques mondiales – Démocraties TANZCAN et leçons pour le Canada [En ligne]. Version 4.1. Montréal, QC: Global Canada; 2020 [cité le 28 janv. 2021]. Disponible à : <https://global-canada.org/wp-content/uploads/2021/01/Vers-une-transmission-ze%CC%81ro-de-la-Covid-au-Canada-version-4.1..pdf>
4. COVID Strategic Choices Group. Building the Canadian shield: a new strategy to protect Canadians from COVID and from the fight against COVID [En ligne]. Montréal, QC: Global Canada; 2020 [cité le 28 janv. 2021]. Disponible à : [https://drive.google.com/file/d/1o4RFzAHyee\\_9K9fZ1ZIEr1K75T2Zm55C/view](https://drive.google.com/file/d/1o4RFzAHyee_9K9fZ1ZIEr1K75T2Zm55C/view)
5. Agence ontarienne de protection et de promotion de la santé (Santé publique Ontario). Résumé épidémiologique quotidien : Cas de COVID-19 en Ontario : du 15 janvier 2020 au 1<sup>er</sup> février 2021. Toronto, ON: Imprimeur de la Reine pour l'Ontario; 2021.
6. Agence ontarienne de protection et de promotion de la santé (Santé publique Ontario). Variants préoccupants du SRAS-CoV-2 : Résultats d'une étude sur la prévalence ponctuelle [En ligne]. Toronto, ON: Imprimeur de la Reine pour l'Ontario [cité le 16 févr. 2021]. Disponible à : <https://www.publichealthontario.ca/-/media/documents/ncov/voc/2021/02/sars-cov-2-variants-point-prevalence.pdf?la=fr>
7. Brown K, Gubbay J, Hopkins J, Patel S, Buchan S, Daneman N, et al. Growing Incidence of S-Gene target failure and the UK variant in the Greater Toronto Area, Canada. medRxiv 21251225 [Préimpression]. 2021 Feb 12 [cité le 16 févr. 2021]. Disponible à : <https://doi.org/10.1101/2021.02.09.21251225>
8. Agence ontarienne de protection et de promotion de la santé (Santé publique Ontario). Analyse environnementale : Les mesures de « confinement » prises par la santé publique durant la pandémie de COVID-19 [En ligne]. Toronto, ON: Imprimeur de la Reine pour l'Ontario; 2020 [cité le 28 janv. 2021]. Disponible à : <https://www.publichealthontario.ca/-/media/documents/ncov/main/2020/11/covid-19-lockdown-public-health-measures.pdf?la=fr>
9. Agence ontarienne de protection et de promotion de la santé (Santé publique Ontario). Analyse environnementale : Deuxième vague de la COVID-19 - mesures de confinement et retombées : un aperçu [En ligne]. Toronto, ON: Imprimeur de la Reine pour l'Ontario; 2020 [cité le 16 févr. 2021]. Disponible à : <https://www.publichealthontario.ca/-/media/documents/ncov/main/2020/12/covid-19-environmental-scan-lockdown.pdf?la=fr>

10. Agence ontarienne de protection et de promotion de la santé (Santé publique Ontario). Mesures de santé publique pertinentes pour les commerces de détail pendant la pandémie de COVID-19 [En ligne]. Toronto, ON: Imprimeur de la Reine pour l'Ontario; 2020 [cité le 16 févr. 2021]. Disponible à : <https://www.publichealthontario.ca/-/media/documents/ncov/phm/2021/01/covid-19-retail-reopening-high-transmission.pdf?la=fr>
11. Agence ontarienne de protection et de promotion de la santé (Santé publique Ontario). Mesures communautaires de santé publique pendant la pandémie de COVID-19 : répercussions négatives sur les enfants, les adolescents et les familles — mise à jour [En ligne]. Toronto, ON: Imprimeur de la Reine pour l'Ontario; 2021 [cité le 16 févr. 2021]. Disponible à : <https://www.publichealthontario.ca/-/media/documents/ncov/he/2021/01/rapid-review-neg-impacts-children-youth-families.pdf?la=fr>
12. Ontario Drug Policy Research Network; Office of the Chief Coroner for Ontario/Ontario Forensic Pathology Service; Ontario Agency for Health Protection and Promotion (Public Health Ontario); Centre on Drug Policy Evaluation. Preliminary patterns in circumstances surrounding opioid-related deaths in Ontario during the COVID-19 pandemic [En ligne]. Toronto, ON: Queen's Printer for Ontario; 2020 [cité le 16 févr. 2021]. Disponible à : <https://www.publichealthontario.ca/-/media/documents/o/2020/opioid-mortality-covid-surveillance-report.pdf?la=en>
13. Agence ontarienne de protection et de promotion de la santé (Santé publique Ontario). Stratégies d'atténuation des risques se rapportant aux méfaits liés à la toxicomanie en période de perturbations [En ligne]. Toronto, ON: Imprimeur de la Reine pour l'Ontario; 2020 [cité le 16 févr. 2021]. Disponible à : <https://www.publichealthontario.ca/-/media/documents/ncov/he/2020/09/mitigation-strategies-substance-use.pdf?la=fr>
14. United Kingdom. Ministry of Housing, Communities & Local Government. COVID-19: guidance for the safe use of places of worship and special religious services and gatherings during the pandemic [En ligne]. London: Crown Copyright; 2020 [modifié le 19 janv. 2021; cité le 27 janv. 2021]. Disponible à : <https://www.gov.uk/government/publications/covid-19-guidance-for-the-safe-use-of-places-of-worship-during-the-pandemic-from-4-july>
15. United Kingdom. Cabinet Office. COVID-19 guidance national lockdown: stay at home [En ligne]. London: Crown Copyright; 2021 [cité le 16 févr. 2021]. Disponible à : [https://assets.publishing.service.gov.uk/government/uploads/system/uploads/attachment\\_data/file/952298/National\\_Lockdown\\_Easy\\_Read.pdf](https://assets.publishing.service.gov.uk/government/uploads/system/uploads/attachment_data/file/952298/National_Lockdown_Easy_Read.pdf)
16. United Kingdom. Cabinet Office. Guidance: national lockdown: stay at home [En ligne]. London: Crown Copyright; 2021 [modifié le 28 janv. 2021; cité le 28 janv. 2021]. Disponible à : <https://www.gov.uk/guidance/national-lockdown-stay-at-home#who-this-guidance-is-for>
17. Ireland. Department of the Taoiseach. Level 5 [En ligne]. Dublin: Government of Ireland; 2020 [modifié le 28 janv. 2021; cité le 28 janv. 2021]. Disponible à : <https://www.gov.ie/en/publication/2dc71-level-5/>
18. Coronasmitte.dk. Education, school and day care [En ligne]. Copenhagen: National Communications Partnership; 2021 [cité le 28 janv. 2021]. Disponible à : <https://coronasmitte.dk/raad-og-regler/omraader/uddannelse-skole-og-dagtilbud>

19. Coronasmitte.dk. Enforcement and sanctions [En ligne]. Copenhagen: National Communications Partnership; 2021 [cité le 27 janv. 2021]. Disponible à : <https://en.coronasmitte.dk/rules-and-regulations/enforcement-and-sanctions>

20. Coronasmitte.dk. COVID-19 lockdown: overview of national COVID-19 measures [En ligne]. Copenhagen: National Communications Partnership; 2021 [cité le 28 janv. 2021]. Disponible à : <https://en.coronasmitte.dk/rules-and-regulations/national-measures/covid-19-lockdown>

21. Coronasmitte.dk. Temporary nationwide COVID-19 restrictions [En ligne]. Copenhagen: National Communications Partnership; 2021 [cité le 27 janv. 2021]. Disponible à : <https://en.coronasmitte.dk/rules-and-regulations/national-measures/temporary-nationwide-restrictions>

22. Coronasmitte.dk. Religious ceremonies etc. [En ligne]. Copenhagen: National Communications Partnership; 2021 [cité le 4 févr. 2021]. Disponible à : <https://en.coronasmitte.dk/rules-and-regulations/national-measures/religious-ceremonies-etc>

## Modèle proposé pour citer le document

Agence ontarienne de protection et de promotion de la santé (Santé publique Ontario). Données probantes sur les mesures de santé publique essentielles pour un contrôle rapide des variants préoccupants. Toronto, ON: Imprimeur de la Reine pour l'Ontario; 2021.

©Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, 2021

## Avis de non-responsabilité

Santé publique Ontario (SPO) a conçu le présent document. SPO offre des conseils scientifiques et techniques au gouvernement, aux agences de santé publique et aux fournisseurs de soins de santé de l'Ontario. Les travaux de SPO s'appuient sur les meilleures données probantes disponibles au moment de leur publication.

L'application et l'utilisation du présent document relèvent de la responsabilité des utilisateurs. SPO n'assume aucune responsabilité relativement aux conséquences de l'application ou de l'utilisation du document par quiconque.

Le présent document peut être reproduit sans permission à des fins non commerciales seulement, sous réserve d'une mention appropriée de Santé publique Ontario. Aucun changement ni aucune modification ne peuvent être apportés à ce document sans la permission écrite explicite de Santé publique Ontario.

## Santé publique Ontario

Santé publique Ontario est un organisme du gouvernement de l'Ontario voué à la protection et à la promotion de la santé de l'ensemble de la population ontarienne, ainsi qu'à la réduction des iniquités en matière de santé. Santé publique Ontario met les connaissances et les renseignements scientifiques les plus pointus du monde entier à la portée des professionnels de la santé publique, des travailleurs de la santé de première ligne et des chercheurs.

Pour obtenir plus de renseignements au sujet de SPO, veuillez consulter [santepubliqueontario.ca](https://santepubliqueontario.ca).

